FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Fonds Air Véhicules – CCVCMB

1. Données relatives au demandeur / bénéficiaire

Raison sociale / nom de la structure : ……	
Statut juridique : ……	**N° SIREN/SIRET :** ……
Adresse complète : ……	
Téléphone : ……	**E-mail :** ……
Secteur d'activité principal : ……	
Nom et fonction du représentant habilité : ……	
Nom / fonction du contact dossier : ……	**Téléphone / e-mail du contact :** ……
Type: ☐ PME ☐ ETI ☐ Travailleur indépendant / profession libérale ☐ Association ☐ Collectivité ……	

Pour les entreprises uniquement – données du dernier exercice comptable clôturé :

Effectif : ……

Chiffre d'affaires : …… **€** **Total du bilan :** …… **€**

☐ Je certifie que l'entreprise n'appartient pas à la catégorie des grandes entreprises au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008.

2. Données relatives au(x) véhicule(s)

Nombre de véhicules faisant l'objet de la demande : ……

Vehicule n°1

Marque / modèle : ……	**Date d'acquisition prévue ou réalisée :** ……
Motorisation : ☐ Électrique ☐ GNV ……	**État : ☐ Neuf ☐ Occasion** ……
Type : ☐ Véhicule particulier ☐ Utilitaire/Camionnette ☐ Minibus, transport de transport ☐ Autre : ……	**PTAC :** ……
Prix d'acquisition TTC : ……	**Pour occasion : kilométrage :** ……

Vehicule n°2	
Marque / modèle : ……	**Date d'acquisition prévue ou réalisée :** ……
Motorisation : ☐ Électrique ☐ GNV ……	**État : ☐ Neuf ☐ Occasion** ……
Type : ☐ Véhicule particulier ☐ Utilitaire/Camionnette ☐ Minibus, transport de transport ☐ Autre : ……	**PTAC :** ……
Prix d'acquisition TTC : ……	**Pour occasion : 1re immatriculation / kilométrage :** ……

Vehicule n°3	
Marque / modèle : ……	**Date d'acquisition prévue ou réalisée :** ……
Motorisation : ☐ Électrique ☐ GNV ……	**État : ☐ Neuf ☐ Occasion** ……
Type : ☐ Véhicule particulier ☐ Utilitaire/Camionnette ☐ Minibus, transport de transport ☐ Autre :……..	**PTAC :** ……
Prix d'acquisition TTC : ……	**Pour occasion : 1re immatriculation / kilométrage :** ……

3. Conditions essentielles d'éligibilité

- Le bénéficiaire doit être implanté sur l'une des communes de la CCVCMB : Servoz, Les Houches, Chamonix-Mont-Blanc ou Vallorcine.
- Sont éligibles : PME, ETI, travailleurs indépendants et professions libérales, associations régulièrement déclarées et disposant d'un SIREN/SIRET, collectivités territoriales. Les grandes entreprises ne sont pas éligibles.
- Les véhicules éligibles sont électriques ou GNV. Les véhicules hybrides, les LLD/LOA et les engins de chantier ou agricoles ne sont pas éligibles.
- Pour les véhicules particuliers (catégorie M1), le coût d'acquisition ne doit pas dépasser 45 000 € TTC, hors primes et remises.
- Pour les véhicules particuliers électriques (neuf ou occasion), la version du véhicule doit atteindre le score environnemental minimal prévu par la réglementation nationale en vigueur pour le bonus écologique. La CCVCMB vérifie l'éligibilité sur la liste officielle ADEME à la date du dépôt *https://score-environnemental-bonus.ademe.fr*.
- Un véhicule d'occasion doit être acheté auprès d'un professionnel de l'automobile et avoir déjà fait l'objet d'une première immatriculation.
- Un même véhicule ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une aide du Fonds Air Véhicules de la CCVCMB ; la vérification est effectuée à partir du VIN (rubrique E de la carte grise).
- Le bénéficiaire s'engage à conserver et utiliser le véhicule pendant au moins quatre ans.

4. Montants de l'aide

Type de véhicule	PTAC	Montant de l'aide
Véhicule neuf	PTAC < 2,5 t	3 000 €
Véhicule neuf	2,5 t < PTAC ≤ 7 t	5 000 €
Véhicule d'occasion	Tous PTAC<7 t	10 % du prix TTC dans la limite de 3 000 €

5. Pièces à joindre au dépôt de la demande

☐ Le présent formulaire complété et signé.

☐ L'attestation sur l'honneur figurant en annexe, complétée et signée.

☐ Un RIB au nom du bénéficiaire.

☐ Justificatif d'identification :

-entreprise / indépendant : numéro SIREN/SIRET ou extrait du registre compétent ;

-association : numéro SIREN/SIRET, statuts et récépissé de déclaration en prefecture,

-collectivité : numéro SIREN/SIRET.

-pour les associations et collectivités : copie de l'acte délibératif (ou de tout autre acte de l'organe compétent) relatif à l'acquisition des véhicules faisant l'objet de la demande d'aide.

☐ le ou les devis établis par un professionnel de l'automobile, faisant apparaître les caractéristiques techniques nécessaires à l'instruction : marque, modèle, motorisation, prix, PTAC, TVV, kilomètrage (si occasion)

6. Procédure

1. Dépôt du dossier complet.
2. Accusé de réception et de complétude par la CCVCMB. Il ne vaut pas décision d'attribution. Si l'achat n'est pas encore réalisé, il peut intervenir après cet accusé, sans garantie d'obtention de l'aide.
3. Instruction et notification de la décision.
4. Après acquisition : envoi de la facture acquittée, de la carte grise et d'une photographie du véhicule avec l'autocollant remis par la CCVCMB.
5. Versement de la prime en une fois.

Dossier à transmettre : aides.transitions@ccvcmb.fr | CCVCMB – Fonds Air Véhicules, 38 place de l'Église, BP 91, 74400 Chamonix-Mont-Blanc

7. Signature de la demande

Fait à : …… Le : ……	Nom et qualité du signataire : ……
Signature :	

Protection des données personnelles. Les informations recueillies sont utilisées par la CCVCMB pour l'instruction, le suivi et le contrôle de la demande. Elles peuvent, le cas échéant, être transmises à la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du cofinancement du dispositif. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion et au contrôle de l'aide. Vous disposez des droits prévus par la réglementation relative à la protection des données personnelles.

ANNEXE – Attestation sur l'honneur et engagements du bénéficiaire

Je soussigné(e), Prénom NOM :
……

Agissant en qualité de : …… pour la structure :
……

déclare avoir pris connaissance du règlement du Fonds Air Véhicules de la CCVCMB et en accepter les conditions.

Je m'engage :

- à affecter le ou les véhicules aidés à l'activité de la structure sur le territoire de la CCVCMB ;
- à conserver le ou les véhicules aidés pendant une durée minimale de quatre ans et à ne pas les revendre pendant cette période ;
- à informer sans délai la CCVCMB en cas de vol, destruction, sinistre rendant le véhicule économiquement irréparable, cessation d'activité ou autre cas de force majeure avant l'expiration du délai de quatre ans ;
- à fournir, à la demande de la CCVCMB, tout justificatif permettant de vérifier la possession et l'utilisation du ou des véhicules subventionnés et à accepter un contrôle documentaire ou sur place ;
- à respecter les obligations de communication et de publicité prévues par le règlement.

Aides de minimis. Lorsque l'aide relève du règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, je certifie avoir communiqué à la CCVCMB les informations nécessaires à la vérification du respect du plafond applicable. Je reconnais avoir été informé(e) que le montant total des aides de minimis octroyées à une entreprise unique ne peut excéder 300 000 € sur une période de trois ans.

Je certifie sur l'honneur :

- que les renseignements et pièces fournis dans le dossier sont exacts ;
- que, lorsqu'il s'agit d'une entreprise, celle-ci n'appartient pas à la catégorie des grandes entreprises au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008.

Fait à : …… Le : ……	Nom et qualité du signataire : ……
Signature (et cachet, le cas échéant) :	